



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

D21182

Direction Départementale des Territoires

Tarbes, le 29 janvier 2021

Service environnement,
risques, eau et forêt

Bureau biodiversité

Affaire suivie par :
Mme Nathalie DUPRIEZ
tel.: 05 62 51 40 04
courriel : nathalie.dupriez@hautes-
pyrenees.gouv.fr

Le directeur départemental des Territoires

à

ONF
Agence départementale des Hautes-
Pyrénées
Centre Kennedy
Rue Jean-Loup Chrétien BP 1312
65013 Tarbes cedex

Objet : Avis du bureau biodiversité sur l'évaluation des incidences Natura 2000 du projet d'aménagement du sentier du tour du lac d'Orédon

En date du 22 décembre 2020, vous avez saisi mes services pour avis sur le dossier d'évaluation des incidences du projet d'aménagement du sentier du tour du lac d'Orédon sur les sites Natura 2000 n° FR 7300928 « Pic long Campbielh » et FR 7300929 « Néouvielle ».

Les enjeux environnementaux concernant ce projet ont été présentés à mes services lors d'une réunion le 20 décembre 2019, puis lors d'une réunion élargie suivie d'une visite sur site le 3 juillet 2020. Le diagnostic écologique met en évidence la présence de plusieurs habitats d'intérêts communautaires (dont certains sont prioritaires) et de nombreuses espèces de faune et de flore protégées dans le périmètre du site d'étude.

Le choix du tracé du sentier, les techniques utilisées, la période d'intervention visent à diminuer au maximum l'impact des travaux et de l'exploitation du sentier sur les habitats et les espèces des sites Natura 2000. Aucune station d'Androsace des Pyrénées n'a été recensée sur le tracé du sentier dont l'emprise, d'un peu moins de 150 m² (184 m de linéaire d'amélioration du sentier pour une largeur de 0,80 m au sein du site Natura 2000), n'impacte que très faiblement les deux habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 « Néouvielle ». L'absence de travaux sur les berges et en lit mineur des cours d'eau limite le risque d'impact sur les espèces inféodées à ces milieux : Desman des Pyrénées, Calotriton des Pyrénées et Loutre d'Europe, potentiellement présents sur le site. La consultation de Gilles Pottier, Herpétologue, conclut par ailleurs à une faible probabilité de présence du Lézard de Bonnal sur le site du projet. Enfin, les travaux seront réalisés entre le 15 août et le 1^{er} novembre, en dehors des périodes de sensibilité des espèces présentes sur le site et le sentier ne sera pas fréquenté en période hivernale et au printemps par la fermeture de la route des lacs.

Sous réserve de la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des impacts prévues dans l'évaluation des incidences, j'émet un avis favorable à ce projet.

Le Directeur Départemental
des Territoires

Jean-Luc Sagnard